

Ces modalités sont définitives et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année universitaire

Licence 1 : Langues étrangères appliquées LEA

Responsable(s) : Nathalie Hillenweck

Règles applicables à la formation

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagements :

- Priorité dans le choix des groupes lors de l'inscription pédagogique
- Dispense d'assiduité aux cours magistraux et travaux dirigés
- Obligation de participer à toutes les évaluations en évaluation continue intégrale
- possibilité d'attribution d'un régime long d'études - étalement des études sur plusieurs années avec une dispense de la limitation du nombre d'inscription - en fonction de la situation de l'étudiant
- Non concernés par le régime spécial des études : stage, mémoire et projet tuteuré

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les

meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire à tous les éléments de la formation. Toute absence doit être justifiée dans les 7 jours ouvrés auprès du directeur du département, du responsable de formation ou d'année. A partir de 3 absences injustifiées, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/les éléments concernés.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité aux travaux dirigés (il doit se présenter à toutes les évaluations). Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

L'assiduité aux TD de renforcement pour les étudiants en "Oui-si" est obligatoire.

Au-delà de trois absences injustifiées, deux points seront enlevés à la moyenne finale de l'UE2 méthodologie en S1, deux points à l'UE3 ou UE4 en fonction de la langue suivie en renforcement en S2.

Les étudiants qui auront suivi l'ensemble des TD de renforcement et participeront de façon active aux TD bénéficieront d'une bonification d'un point sur la moyenne de l'UE2 méthodologie en S1 et sur l'UE3 ou 4 (UE de langue A ou langue B) en S2.

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois, un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis au moins 21 crédits ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat signé par le responsable pédagogique et par l'étudiant. Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année de licence s'il n'a pas validé la première année de licence.

En licence LEA, il est nécessaire d'avoir obtenu les UE de langue majeure des semestres inférieurs pour pouvoir suivre les enseignements des semestres correspondants de l'année suivante : réussite en semestre 1 (S1) de l'UE 3/UE 4 pour suivre le semestre 3 (S3) de l'UE3/UE 4, réussite en S3 UE 3/UE 4 pour suivre le S5 de l'UE 3/UE 4, idem pour les semestres pairs.

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS

des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

En alternance, afin d'obtenir le diplôme visé, l'alternant justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Les notes supérieures ou égales à 10 des matières acquises à l'intérieur des UE1 et UE2 sont conservées d'une année sur l'autre

La moyenne finale du bloc "langue" ou la moyenne finale du bloc "civilisation" à l'intérieur des UE3 et 4 de langue et civilisation A et B est conservée d'une année sur l'autre quand elle est égale ou supérieure à 10.

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

L'organisation temporelle de toutes les évaluations (avec et sans convocation) est établie de façon concertée dans l'équipe pédagogique de la formation. Le responsable de la formation ou le directeur des études (ou équivalent), est le responsable de ce calendrier. Il garantit la meilleure coordination possible entre les évaluations au sein de l'équipe pédagogique. L'organisation pratique est coordonnée par l'équipe pédagogique, la scolarité de la composante et la DALI.

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dans le cas des matières ou UE ne comprenant que des épreuves sans convocation un étudiant absent justifié (ABJ) à toutes ces épreuves ne pourra pas prétendre à la neutralisation de l'ensemble de celles-ci. Le cas échéant, une épreuve de substitution obligatoire sera alors mise en place en fin de semestre

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Règle(s) additionnelle(s)

STAGE VOLONTAIRE : en option libre (UE5) du S2 au S5 ou en UE supplémentaire du S2 au S6 (stage de réorientation uniquement en L1) : remise d'un rapport de stage (coef. 1)

MISSIONS PROFESSIONNELLES (en UE d'ouverture ou UE supplémentaire) : validation du module de gestion de projet (proposé par l'IDIP) : un carnet d'activité (15 pages maximum) qui décrit le déroulement du projet + une soutenance

UE ENGAGEMENT ETUDIANT (UE d'ouverture) : remise d'un dossier + soutenance d'une durée de 20 min.

UE4 LANGUE B - tests de positionnement à l'entrée en L1 LEA

ALLEMAND : tous les étudiants - néo entrants et redoublants - qui choisissent l'allemand devront passer le test. En fonction des résultats, les étudiants seront répartis en S1 en groupes de niveaux en TD de CEE et CEO. Les étudiants ne remplissant pas les pré-requis et se situant en-dessous d'un niveau B1 suite au test bénéficieront d'un contrat pédagogique qui fixe la participation obligatoire au TD de remédiation en allemand (1h30 pendant 10 semaines en S1 et pendant 12 semaines au S2).

La participation ou la non-participation sera valorisée ou sanctionnée par un dispositif de bonus/malus +1 /-1 point sur l'UE d'allemand en S1 et S2 sur la base de la participation active au TD de remédiation : assiduité et remise régulière des travaux à effectuer à la maison et en TD.

Si les résultats, suite aux évaluations de fin de S1, s'avèrent assez satisfaisants, les étudiants pourront être

libérés sur la base de la décision de l'équipe pédagogique de la remédiation en S2.

JAPONAIS : test de niveau à l'entrée en L1. Un contrôle de l'assiduité est fait en TD. Au-delà de deux absences non justifiées, un point de pénalisation pour chaque absence.

RUSSE : test de niveau à l'entrée en L1 pour les non débutants.

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
S1/UE1 - Français		3	1							
L1 - Culture des langues : géographie, histoires et sociétés		-	1		1	une épreuve écrite	E	01:00	O	
					1	une épreuve écrite	E	01:00	O	
L1 - Technique du résumé		-	1		2	une analyse de textes	E	01:00	N	
					3	un résumé de texte	E	01:30	O	
S1 - Consolidation des acquis en français		-			0	niveau 4 ciblé dans deux compétences ECRI+ niveau 4 ciblé dans deux compétences à déterminer par le responsable ECRI+ de la mention LEA sur la base de l'assiduité et du travail fourni (acquis/non acquis)	A		N	
S1/UE2 - Méthodologies		3	1							
S1 - MTU/Culture générale		-	1		0	présence obligatoire à l'atelier de recherche doc. Présence obligatoire à un atelier en lien avec le Service des bibliothèques de l'Unistra : retrait de 2 points sur la moyenne générale de la MTU/Culture générale en cas d'absence à l'atelier.	A		O	
					1	évaluation de la progression du travail au TD une évaluation portant sur la progression du travail de chaque groupe aux cours de TD	A		N	
					2	dossier réalisé en groupe (thème indiqué en cours) un dossier réalisé par un groupe de 4 étudiants sur l'un des thèmes indiqués en cours (évaluation de la méthodologie universitaire et du contenu du dossier)	A		N	
S1/UE3 : Liste option Langue A		-								
UE3/S1 : Langue A Anglais - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	bloc "civi"	A		N	
S1 - Anglais grammaire		-	2		1	une épreuve écrite	E	00:45	O	
S1 - Anglais compréhension et expression écrites		-	2		2	un résumé	E	01:00	N	
					3	une épreuve écrite comprenant un résumé	E	01:30	N	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	compréhension orale d'un court enregistrement mi-semester	E	00:30	N	
					3	compréhension orale d'un court enregistrement fin de semestre	E	00:45	N	
S1 - Anglais civilisation		-	3		1	évaluation écrite en fin de semestre	E	00:45	O	
					1	évaluation écrite durant le semestre	E	00:45	O	
S1/UE4 : Liste option Langue B		-								
UE4/S1 : Langue B Allemand - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S1 - Allemand grammaire		-	2		1	une épreuve écrite	E	01:00	O	
					2	une évaluation écrite durant le semestre	E	01:00	N	
S1 - Allemand compréhension et expression écrites		-	2		3	une évaluation écrite en fin de semestre	E	01:30	N	
					1	un exercice oral en cours	O	00:10	N	
					1	une note de participation	A		N	
					2	une épreuve de compréhension orale	E	01:00	N	
S1 - Allemand civilisation		-	3		1	une évaluation écrite de fin de semestre	E	01:30	O	
UE4/S1 : Langue B Espagnol - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S1 - Espagnol grammaire		-	2		1	une épreuve de mi-semester	E	00:30	O	
					1	une épreuve de fin de semestre	E	01:00	O	
					1	une épreuve écrite sur table une épreuve écrite sur table de traduction et/ou de rédaction	E	00:30	N	
S1 - Espagnol compréhension et expression écrites		-	2		1	une épreuve écrite sur table une épreuve écrite sur table de traduction et/ou de rédaction	E	01:00	N	
					1	une épreuve de compréhension orale de mi-semester	E	00:30	N	
S1 - Espagnol compréhension et expression orales		-	2		1	une épreuve de compréhension orale en fin de sem.	E	01:00	N	
					1	une épreuve écrite un examen final sous forme d'exercices type QCM, de questions sur le cours, ainsi que de questions sur un livre au programme	E	01:00	N	
UE4/S1 : Langue B Italien avancé - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S1 - Italien grammaire		-	2		1	un exercice intermédiaire	E	00:30	O	
					2	une épreuve écrite finale	E	01:00	O	
					1	une note de participation	A		N	
S1 - Italien compréhension et expression écrites		-	2		1	un contrôle d'expression écrite	E	01:30	N	
					2	un contrôle d'expression écrite	E	01:30	N	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	évaluation de compréhension et expression orale une évaluation comprenant une épreuve de compréhension orale et une épreuve d'expression orale	O	00:20	N	
					2	évaluation de compréhension et expression orale une évaluation comprenant une épreuve de compréhension orale et une épreuve d'expression orale	O	00:15	N	
S1 - Italien civilisation		-	3		2	une épreuve écrite une épreuve écrite portant sur les thèmes traités en cours et sur les textes au programme	E	01:00	O	
					1	une épreuve écrite une épreuve écrite portant sur les thèmes traités en cours et sur les textes au programme	A	01:00	O	
UE4/S1 : Langue B Italien pour grands débutants - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S1 - Italien grammaire		-	2		1	un exercice intermédiaire	E	00:30	O	
					2	une épreuve écrite finale	E	01:00	O	
S1 - Italien GD compréhension et expression écrites		-	2		1	une épreuve de compréhension et production écrite	E	00:30	N	
					2	une épreuve de compréhension et production écrite	E	01:00	N	
					0.5	note de participation	A		N	
S1 - Italien GD compréhension et expression orales		-	2		0.5	une note de participation	A		N	
					1	une épreuve de compréhension et production orale une épreuve de compréhension orale et de production orale	A	00:30	N	
					2	une épreuve de compréhension et production orale une épreuve de compréhension orale et de production orale	A	01:00	N	
S1 - Italien civilisation		-	3		2	une épreuve écrite une épreuve écrite portant sur les thèmes traités en cours et sur les textes au programme	E	01:00	O	
					1	une épreuve écrite une épreuve écrite portant sur les thèmes traités en cours et sur les textes au programme	A	01:00	O	
UE4/S1 : Langue B Grec moderne pour grands débutants - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S1-Grammaire (niveau 1)		-	2		1	Epreuve de mi-semester	E	01:00	N	
					2	Epreuve de fin de semestre	E	01:00	N	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve de mi-semestre Epreuve de mi-semestre	E	01:00	N	
					2	Epreuve de fin de semestre Epreuve de fin de semestre	E	01:00	N	
S1-Expression orale (niveau 1)		-	2		1	Epreuve de mi-semestre	O	00:20	N	
					2	Epreuve de fin de semestre	E	00:30	N	
Civilisation grecque sur textes traduits		-	3		1	Exposé	O	00:15	N	
					1	Fiche de lecture	A		N	
					2	Epreuve de fin de semestre	E	02:00	N	
UE4/S1 : Langue B Néerlandais pour grands débutants - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
					0	Attention : rectificatif lié à la civi néer Attention : en plus du travail à la maison, il y a 3 QCM de 15 minutes durant le semestre en civi néerlandaise (et non 1 QCM). Chacune des épreuves fait coef. 1.	A		N	
S1-Langue néerlandaise 1		-	6		1	Ecrit courant semestre (1)	E	01:00	N	
					2	Ecrit fin de semestre (1)	E	01:00	O	
					2	Oral de fin de semestre (1)	O	00:30	O	
Introduction aux cultures néerlandophones		-	3		1	QCM sur Moodle (étudiants de LEA uniquement)	E	00:15	N	
					1	Travail écrit à la maison (avec suivi) LEA & LLCER	A		N	
UE4/S1 : Langue B Suédois pour grands débutants - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S1-Initiation au suédois (Niveau 1)		-	6		1	Ecrit 1	E	01:00	N	
					2	Ecrit 2	E	02:00	O	
					2	Oral	O	00:15	N	
S1-Introduction aux civilisations et littératures contemporaines nordiques		-	3		1	QCM QCM sur moodle	E	00:30	N	
					1	Epreuve de fin de semestre	E	01:00	O	
UE4/S1 : Langue B Russe pour grands débutants - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S1-Exercices de grammaire (initiation russe niveau 1)		-	1.5		2	Epreuve mi-semestre	E	00:30	N	
					4	Epreuve fin semestre	E	01:00	O	
S1-Grammaire (initiation russe niveau 1)		-	3		2	Epreuve mi-semestre	E	00:30	N	
					4	Epreuve fin semestre	E	01:00	O	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
S1/UE2 Histoire ancienne russe		-	3		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semester Épreuve commune pour Histoire russe ancienne et Géographie russe.(les étudiants de LEA ne composent que sur la partie Histoire russe ancienne)	E	00:40	N	
UE4/S1 - Langue B Russe avancé pour francophones		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S1/UE1 Grammaire francophones (module A ou B)		-	2		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semester	E	01:00	N	
S1/UE1 Exercices de grammaire francophones (module A ou B)		-	1		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semester	E	01:00	N	
S1/UE1 Lecture suivie francophone		-	1.5		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semester	E	01:00	N	
S1/UE1 Expression orale francophones (niveau 1 ou 2)		-	1.5		1	Epreuve mi-semester Préparation : 10mn - Oral : 10mn	O	00:10	N	
					2	Epreuve fin semestre Préparation : 10mn : Oral : 10mn	O	00:10	O	
S1/UE2 Histoire ancienne russe		-	3		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semester Épreuve commune pour Histoire russe ancienne et Géographie russe.(les étudiants de LEA ne composent que sur la partie Histoire russe ancienne)	E	00:40	N	
UE4/S1 - Langue B Russe avancé pour russophones		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S1/UE1 Grammaire russophones (module A ou B)		-	2		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semester	E	01:00	N	
S1/UE1 Expression écrite russophones (niveau 1 ou 2)		-	1		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semester	E	01:00	N	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve mi-semestre	E	01:00	N	
S1/UE1 Thème russophones (niveau 1 ou 2)		-	1.5		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semestre	E	01:00	N	
S1/UE2 Histoire ancienne russe		-	3		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semestre Épreuve commune pour Histoire russe ancienne et Géographie russe.(les étudiants de LEA ne composent que sur la partie Histoire russe ancienne)	E	00:40	N	
UE4/S1 : Langue B Japonais pour grands débutants - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S1-Grammaire : théorie		-	1.2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Seconde chance Rendu et corrigé systématiques des copies et dossiers	A		N	
S1-Grammaire : pratique		-	1.2		1	Seconde chance Rendu et corrigé systématiques des copies et dossiers	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
S1-Apprentissage de l'écriture		-	1.2		1	Epreuve écrite	E	00:45	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:45	N	
					1	Seconde chance Rendu et corrigé systématiques des copies et dossiers	A		N	
S1-Expression écrite et orale		-	1.2		0	Contrôle d'assiduité Au-delà de 2 absences un point de pénalisation pour chaque absence	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Seconde chance Rendu et corrigé systématiques des copies et dossiers	A		N	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Seconde chance Rendu et corrigé systématiques des copies et dossiers	A		N	
S1 - Japonais introduction à la civilisation japonaise		-	3		1	une épreuve écrite de fin de semestre	E	01:00	N	
S1/UE5 - UE d'ouverture		6	2							
S1 - discipline d'ouverture		-	1							
S1 - module libre		-	1							
Semestre 2		30			0	Aménagement des études Oui-si (renf. linguistique) Assiduité obligatoire aux cours pour les étudiants "Oui-si" : +1 pt à l'UE3 ou 4 si présence constante et participation active en cours ; -2 pts à l'UE3 ou 4 si abs. injustifiée à + de 3 séances	A		N	
S2/UE1 - Français		3	1							
L1 - Culture des langues : géographie, histoires et sociétés		-	1		1	une épreuve écrite	E	01:00	O	
					1	une épreuve écrite	E	01:00	O	
L1 - Technique du résumé		-	1		2	une analyse de textes	E	01:00	N	
					3	un résumé de texte	E	01:30	O	
S2 - Consolidation des acquis en français		-			0	niveau 4 ciblé dans deux compétences ECRI+ niveau 4 ciblé dans deux compétences à déterminer par le responsable ECRI+ de la mention LEA sur la base de l'assiduité et du travail fourni (acquis/non acquis)	A		N	
S2/UE2 - Professionnalisation		6	2							
S2 - Projet personnel et professionnel		-	1		1	un dossier collectif	A		N	
					0	présence obligatoire au TD présence obligatoire à une séance de TD : retrait de 2 pts sur la moyenne du PPP S2 en cas d'absence au TD (préinscription sur Moodle)	A		N	
S2 - Economie appliquée		-	2		3	question sur une étude de cas étudiée en cours	E	00:30	O	
					2	QCM sur notions QCM sur notions : épistémologie et théories économiques	E	00:20	O	
S2/UE3 : Liste option Langue A		-								
UE3/S2 : Langue A Anglais - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S2 - Anglais grammaire		-	2		1	une épreuve écrite	E	00:45	O	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					3	une synthèse de plusieurs textes	E	01:30	N	
S2 - Anglais compréhension et expression orales		-	2		2	évaluation du travail en autonomie (video+books)	O	00:20	N	
					2	compréhension orale	E	00:45	N	
					2	exposé Afin que chaque étudiant puisse présenter un exposé (la quasi totalité des étudiants font anglais en langue A), l'évaluation est étalée sur toute l'année mais la note est prise en compte pour le S2	O	00:10	N	
S2 - Anglais civilisation		-	3		1	une évaluation sur Moodle	E	00:30	O	
S2/UE4 : Liste option Langue B		-								
UE4/S2 : Langue B Allemand - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S2 - Allemand grammaire		-	2		1	une épreuve écrite	E	01:00	O	
S2 - Allemand compréhension et expression écrites		-	2		2	un travail écrit réalisé en groupe	A		N	
					1	une évaluation écrite en cours	E	00:30	N	
					3	une évaluation écrite en fin de semestre	E	01:30	N	
S2 - Allemand compréhension et expression orales		-	2		1	un exercice oral en cours	O	00:15	N	
					1	note de participation	A		N	
					2	un entretien oral	O	00:15	N	
S2 - Allemand civilisation		-	3		2	une évaluation écrite	E	00:40	O	
					3	une évaluation écrite	E	01:00	O	
UE4/S2 : Langue B Espagnol - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S2 - Espagnol grammaire		-	2		1	une épreuve écrite de mi-semestre	E	00:30	O	
					1	une épreuve écrite de fin de semestre	E	01:00	O	
S2 - Espagnol compréhension et expression écrites		-	2		1	une épreuve de traduction et/ou de rédaction	E	00:30	N	
					1	une épreuve de traduction et/ou de rédaction	E	01:00	N	
S2 - Espagnol compréhension et expression orales		-	2		1	une épreuve de compréhension orale de mi-semestre	E	00:30	N	
					1	un entretien oral individuel	O	00:15	N	
S2 - Espagnol civilisation		-	3		1	évaluation écrite de fin de semestre évaluation écrite de fin de semestre sur les contenus au programme	E	01:00	O	
UE4/S2 : Langue B Italien avancé - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S2 - Italien grammaire		-	2		1	un exercice intermédiaire	E	00:30	O	
					2	une épreuve écrite finale	E	01:00	O	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	un contrôle d'expression écrite	E	01:30	N	
					2	un contrôle d'expression écrite	E	01:30	N	
S2 - Italien compréhension et expression orales		-	2		1	une éval. de compréhension et d'expression orale une évaluation comprenant une épreuve de compréhension orale et une épreuve d'expression orale	O	00:20	N	
					2	un entretien individuel un entretien individuel à l'oral portant sur une lecture	O	00:15	N	
					1	note de participation	A		N	
S2 - Italien civilisation		-	3		2	une épreuve écrite une épreuve écrite portant sur les thèmes traités en cours et sur les textes au programme	E	01:00	O	
					1	une épreuve écrite une épreuve écrite portant sur les thèmes traités en cours et sur les textes au programme	E	01:00	O	
UE4/S2 : Langue B Italien pour grands débutants - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S2 - Italien grammaire		-	2		1	un exercice intermédiaire	E	00:30	O	
					2	une épreuve écrite finale	E	01:00	O	
S2 - Italien GD compréhension et expression écrites		-	2		1	une épreuve de compréhension et production	E	00:30	N	
					2	une épreuve de compréhension et production	E	01:00	N	
					0.5	note de participation	A		N	
S2 - Italien GD compréhension et expression orales		-	2		1	une épreuve de compréhension et de production une épreuve de compréhension orale et de production orale	A	00:30	N	
					2	une épreuve de compréhension et de production une épreuve de compréhension orale et de production orale	A	01:00	N	
					0.5	note de participation	A		N	
S2 - Italien civilisation		-	3		2	une épreuve écrite une épreuve écrite portant sur les thèmes traités en cours et sur les textes au programme	E	01:00	O	
					1	une épreuve écrite une épreuve écrite portant sur les thèmes traités en cours et sur les textes au programme	E	01:00	O	
UE4/S2 : Langue B Grec moderne pour grands débutants - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S2-Grammaire (niveau 1)		-	2		1	Epreuve de mi-semester	E	01:00	N	
					2	Epreuve de fin de semestre	E	01:00	N	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve de mi-semestre	E	01:00	N	
					2	Epreuve de fin de semestre	E	01:00	N	
S2-Expression orale (niveau 1)		-	2		1	Epreuve de mi-semestre	O	00:20	N	
					2	Epreuve de fin de semestre	E	00:30	N	
S2-Civilisation grecque moderne. Initiation		-	3		1	Devoir à rendre	A		N	
					2	Epreuve de fin de semestre	E	01:00	N	
UE4/S2 : Langue B Néerlandais pour grands débutants - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
					0	Attention : rectificatif lié à la civi néerl Attention : en plus du travail à la maison, il y a 3 QCM de 15 minutes durant le semestre en civilisation néerlandaise (et non 1 QCM). Chaque épreuve fait coef. 1.	A		N	
S2-Langue néerlandaise 1		-	6		2	Ecrit courant semestre (1)	E	01:00	N	
					2	Ecrit de fin de semestre	E	01:00	O	
					2	Oral de fin de semestre (1)	O	00:30	O	
Introduction aux mondes néerlandophones		-	3		1	Travail écrit à la maison (avec suivi) LEA & LLCER	A		N	
					1	QCM sur Moodle (étudiants LEA uniquement)	E	01:00	N	
UE4/S2 : Langue B Suédois pour grands débutants Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S2-Initiation au suédois (Niveau 1)		-	6		1	Ecrit Portfolio de 3 textes à rendre durant le semestre	A		N	
					2	Ecrit final	E	02:00	O	
					2	Oral	O	00:15	N	
S2-Introduction aux langues scandinaves		-	3		1	QCM QCM moodle	E	00:30	N	
					1	Ecrit	E	01:00	O	
UE4/S2 : Langue B Russe pour grands débutants - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S2-Exercices de grammaire (initiation russe niveau 1)		-	1.5		2	Epreuve mi-semestre	E	00:30	N	
					4	Epreuve fin semestre	E	01:00	O	
S2-Grammaire (initiation russe niveau 1)		-	3		2	Epreuve mi-semestre	E	00:30	N	
					4	Epreuve fin semestre	E	01:00	O	
S2-Communication (initiation russe niveau 1)		-	1.5		3	Oral fin semestre Préparation 10 minutes	O	00:10	O	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve mi-semestre Epreuve commune pour Histoire russe ancienne et Géographie russe	E	00:40	N	
UE4/S2 - Langue B Russe avancé pour francophones - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S2/UE1 Grammaire francophones (module A ou B)		-	2		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semestre	E	01:00	N	
S2/UE1 Exercice de grammaire francophones (module A ou B)		-	1		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semestre	E	01:00	N	
S2/UE1 Lecture suivie (francophones)		-	1.5		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semestre	E	01:00	N	
S2/UE1 Expression orale francophones (niveau 1 ou 2)		-	1.5		1	Epreuve mi-semestre Préparation : 10 mn - Oral : 10mn	O	00:10	N	
					2	Epreuve fin semestre Préparation : 10 mn - Oral : 10mn	O	00:10	O	
S2/UE2 Histoire ancienne russe		-	3		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semestre Epreuve commune pour Histoire russe ancienne et Géographie russe	E	00:40	N	
UE4/S2 - Langue B Russe avancé pour russophones - Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S2/UE1 Grammaire russophones (module A ou B)		-	2		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semestre	E	01:00	N	
S2/UE1 Expression écrite russophones (niveau 1 ou 2)		-	1		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semestre	E	01:00	N	
S2/UE1 Version (niveau 1 ou 2)		-	1.5		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semestre	E	01:00	N	
S2/UE1 Thème russophones (niveau 1 ou 2)		-	1.5		2	Epreuve fin semestre Epreuve sur table	E	01:00	O	
					1	Epreuve mi-semestre	E	01:00	N	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve mi-semestre Epreuve commune pour Histoire russe ancienne et Géographie russe	E	00:40	N	
UE4/S2 : Langue B Japonais pour grands débutants Langue et civilisation		9	3		2	Bloc "langue"	A		N	
					1	Bloc "civi"	A		N	
S2-Grammaire : théorie (i.e analyse syntagmatique)		-	1.2		0	Contrôle d'assiduité Au-delà de 2 absences, un point de pénalisation pour chaque absence	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Seconde chance Rendu et corrigé systématiques des copies et dossiers	A		N	
S2-Grammaire pratique		-	1.2		0	Contrôle d'assiduité Au-delà de 2 absences, un point de pénalisation pour chaque absence	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Seconde chance Rendu et corrigé systématiques des copies et dossiers	A		N	
S2-Apprentissage de l'écriture		-	1.2		1	Epreuve écrite	E	00:45	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:45	N	
					1	Seconde chance Rendu et corrigé systématiques des copies et dossiers	A		N	
S2-Expression écrite et orale		-	1.2		0	Contrôle d'assiduité Au-delà de 2 absences, un point de pénalisation pour chaque absence	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Seconde chance Rendu et corrigé systématiques des copies et dossiers	A		N	
S2-Compréhension écrite et orale		-	1.2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Seconde chance Rendu et corrigé systématiques des copies et dossiers	A		N	
S2 - introduction à la civilisation japonaise		-	3		1	une épreuve écrite de fin de semestre	E	01:00	N	
S2/UE5 - UE d'ouverture		3	1							
S2 - discipline d'ouverture		-	1							